

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2026-262

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret du 19 novembre 2025
portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2024-559
relative à l'organisation des services centraux du siège ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Franck MOUTHON ayant cessé ses fonctions de directeur exécutif de l'Agence de programme de recherche en santé, il est mis fin, en accord avec l'intéressé, à ses fonctions de Responsable du service d'appui à l'Agence de programmes pour la recherche en santé de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 11 juillet 2026.

Didier SAMUEL